AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-1-3-78421597

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION " BRETAGNE "

(COTES-DU-NORD, FINISTÈRE, ILLE-ET-VILAINE, MORBIHAN)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

280, rue de Fougères, 35000 RENNES — Tél. (99) 36-01-74

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F

Sous-Régisseur de recettes de la D. D. A.
PROTECTION DES VÉGÉTAUX

C. C. P. RENNES 9404-94

Imprimerie de la station " Bretagne " - *Directeur-Gérant* : P. JOURNET — Numéro du certificat d'inscription à la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presses : 528 AD

BULLETIN N° 76 - 28 FEVRIER 1978

AVIS A NOS ABONNES

Ce bulletin est le dernier que recevront les personnes n'ayant pas renouvelé leur abonnement pour 1978

LARVES DE TIPULES

Des dégâts de larves de tipules sont à craindre, dès à présent, et jusqu'en mai, dans diverses cultures, principalement sur orge, blé, pois, prairies, gazons ... En effet, des adultes ont été observés en grand nombre à l'automne dernier et les conditions climatiques hivernales n'ont pas été défavorables à l'évolution de ces insectes qui se trouvent maintenant au stade "jeune larve".

Les larves, de couleur gris-terreux à noirâtre, n'ont pas de pattes et leur tête est peu apparente. Elles ont une peau très dure et la forme générale d'une andouille dont les extrêmités seraient d'un diamètre de plus en plus réduit. Ces larves se remarquent lorsqu'elles atteignent environ 10 mm, leur taille étant de 35 à 40 mm en fin de développement.

Elles se cachent dans le sol et sous les plantes durant le jour et se nourrissent la nuit en sectionnant les organes souterrains et aériens des plantes. Les dégâts sont évidemment fonction de la population et de la taille des larves.

LUTTE -

Compte tenu des risques d'attaques que nous signalons, nous recommandons aux agriculteurs de surveiller régulièrement les cultures susceptibles d'être endommagées, plus particulièrement celles mises en place après une défriche tardive.

Si des larves (sous les mottes et les "pelisses" de prairies retournées) et des dégâts étaient observés, il conviendrait alors d'effectuer un traitement par épandage d'appâts empoisonnés, le soir, par beau temps et sur sol humide.

Ces appâts peuvent être achetés dans le commerce ou confectionnés à la ferme.

- Les appâts du commerce sont à base de :
  - Carbaryl (Sévin appât)
  - Chlorpyriphos-Ethyl (Dursban appât)
  - Lindane (Courticlor D, Granater L, SCAC Courtil L, Sovicortil L, Umucortil granulé L, Vilmorin courtilière vers gris)
  - Toxaphène (Sopraphène granulé)
- Les appâts confectionnés à la ferme sont constitués avec du son et l'un des produits suivants (dose indiquée en matière active pour 100 kg de son) :

Endosulfan : 200 g, Endosulfan + Parathion éthyl : 800 cc de la spécialité, Lindane : 400 g, Polychlorocamphane : 600 g, Toxaphène : 600 g.

P/114

.../...

Le mélange est fait à sec. Au moment de l'emploi, une quantité d'eau est ajoutée afin d'obtenir un son grumeleux facile à épandre. Pour un hectare, 30 à 50 kg d'appâts donnent de bons résultats.

LARVES DE ZABRE

Des dommages sont signalés dans certaines parcelles de céréales du Morbihan. Les feuilles dévorées ont souvent leurs extrémités engagées dans la galerie larvaire. Les dégâts progressent suivant un front d'attaque tout en longueur.

La lutte consiste à effectuer une pulvérisation insecticide abondante de chaque côté de la zone attaquée, soit sur une bande d'environ quatre mètres de large. Le Parathion à 40 g/hl de matière active donne de bons résultats.

TRAITEMENT DES SEMENCES DE L'OIGNON

1°) - contre le Charbon : Cette maladie cryptogamique, en recrudescence l'an dernier, se manifeste dès la levée : les jeunes feuilles se déchirent et laissent apparaître une masse noire qui peut aussi envahir les gaines et les racines.

La désinfection des graines, avec 60 g de Thirame par kg de semence donne de bons résultats. Sur les jeunes semis, le développement de la maladie peut être freiné par une ou deux pulvérisations de Thirame (200 g de M.A./hl).

2°) - contre les larves de la Mouche de l'oignon : Il est recommandé d'ajouter au fongicide l'un des insecticides ci-après :

- Diéthion : 60 g de M.A. par kg de graines, soit 200 g d'Hylémox poudre
- Trichloronate : 40 g de M.A. par kg de graines, soit 200 g de Phytosol 20

CLOQUE DU PECHER

Un seul traitement est en général suffisant si le temps n'est pas trop pluvieux, à condition toutefois de le réaliser à un stade très précis des pêchers : lorsque les bourgeons à bois s'allongent et s'entrouvrent légèrement, laissant apparaître la pointe verte ou rougeâtre des premières feuilles.

Utiliser l'un des produits suivants : Captafol : 120 g, Captane : 250 g, Ferbame : 175 g, Thirame : 175 g, Zirame : 175 g (dose de M.A/hl)

NOUVELLES DISPOSITIONS RELATIVES AU 2.4.5 T

Dans notre bulletin n° 74 du 21 décembre 1977, nous indiquions par erreur :

"Le 2.4.5 T et ses sels doivent contenir moins de dix millionièmes de dioxine"

En fait, il fallait lire :

"Le 2.4.5 T et ses sels doivent contenir moins de un dix millionième de dioxine"

PRODUITS HOMOLOGUES ET DELAIS D'EMPLOI

Dans la revue PHYTOMA de février 1978, vous trouverez :

Pages 15 à 32	Les matières actives entrant dans la composition de spécialités phytopharmaceutiques homologuées ou en autorisation provisoire de vente au 1er janvier 1978 utilisables pour les productions végétales
Page 33	Les délais d'emploi des pesticides : durée de la période d'interdiction avant récolte

.../...

FONGICIDES AUTORISES A LA VENTE POUR LE TRAITEMENT DES SEMENCES DE POMMES DE TERRE (+)

MATIERES ACTIVES (SPECIALITES)	DOSES EN M.A.	GALE ARGENTEE	PHOMA	RHIZOCTONE	OBSERVATIONS
Aminobutane	28 g/q		+		Fumigation
Bénomyl (Benlate)	200 g/hl 6 g/q	+	+ +	+	Trempage 5 minutes* Pulvérisation fine**
Carbendazime (Bavistine)	200 g/hl		+	+	Trempage 5 minutes*
Formol (Aldéhyde formique à 35 %)	1 l/hl 1 bombe/15 m3			+ +	Trempage 5 minutes* Fumigation
Iprodione (Rovral)	400 g/hl			+	Trempage 5 minutes*
Mancozèbe (Dithane M 45 à 80 %)	240 g/q			+	Poudrage
Méthylthiophanate (Pelt 44 P et L)	400 g/hl 350 g/hl 280 g/hl	 +	+ 	 + 	Trempage 5 minutes*
Thiabendazole (Tébuzate)	240 g/hl 6 g/q		+ +		Trempage 5 minutes* Pulvérisation fine**
Carbendazime + Manèbe (Bavistine M)	120 g/hl 1 000 g/hl		+	+	Trempage 5 minutes*
Manèbe + Thiabendazole (Manolate TZ)	300 g/hl 180 g/hl			+	Trempage 5 minutes*

* Pour les trempages, ne pas oublier de maintenir la concentration de la bouillie suivant les indications données par les notices des fabricants

** La pulvérisation fine nécessite environ 2 l de bouillie par tonne de semence

Nous vous invitons à conserver soigneusement ce numéro de PHYTOMA, car au cours de l'année, il sera souvent conseillé, dans notre Bulletin, de s'y reporter.

TRAITEMENT FONGICIDE DES SEMENCES DE POMMES DE TERRE

Pour lutter contre la Gale argentée, le Phoma (gangrène) et le Rhizoctone, les fongicides autorisés sont indiqués dans un tableau, en page 4.

ORGANIGRAMME

Il nous paraît utile d'indiquer à nos abonnés les noms des agents actuellement chargés de taches techniques, pour la Circonscription phytosanitaire "Bretagne", dont les activités s'étendent aux départements suivants : Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine et Morbihan :

Siège de la Circonscription - 280 rue de Fougères
35000 RENNES - Tél. (99) 36-01-74

- AVERTISSEMENTS AGRICOLES

  - G. PAITIER, Ingénieur (adjoint au Chef de la Circonscription)
  - L. LADEVEZE, Ingénieur
  - M.P. VANNIER, Technicien

- EXPERIMENTATION

  - R. LAGARDE, Ingénieur

- CONTROLE PHYTOSANITAIRE

  - C. DANET, Technicien

POSTES DETACHES

Les agents des postes détachés participent aux activités générales du Service.

- BREST - 8 rue Amiral Nielly - Tél. (98) 80-31-36

  - A. SUCH, Technicien (Chef de poste)
  - F. LE NEEN, Technicien

- ST-MALO - 12 boulevard de la République - Tél. (99) 56-12-80

  - J. SCHNEIDER, Ingénieur (Chef de poste)
  - Y. BOEDEC, Technicien
  - L. TIRILLY, Technicien

Le poste de ST-MALO dispose d'un laboratoire spécialisé sur les nématodes des racines de la pomme de terre.

G. CHERBLANC
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"Bretagne"

Dernière note : Bulletin n° 75 du 31 janvier 1978

PROTECTION DES VEGETAUX

CIRCONSCRIPTION "BRETAGNE"

23 MARS 1978

LES TRAITEMENTS DU SOL EN CULTURES DE MAIS

Matière active et dose en grammes/ha	Spécialités commerciales	Ravageurs			
		Larves de Taupins	Scutigérelles	Nématodes	Oscinies
⊕ Lindane* 1 500 g en plein	nombreuses	+ + +	o	o	o
Carbofuran 600 g en localisation	Curater (granulés)	+ + +	+ + / + + +	+ +	+ + +
⊕ Chlorméphos 300 g en localisation	Dotan (granulés)	+ + +	+ + / + + +	o	+ + / + + +
⊕ Chlorpyriphos 500 g en localisation	Dursban 5 G (granulés)	+ + / + + +	+ + / + + +	o	+ / + +
Ethoprophos 4 000 g en plein	Mocap 20 CE (pulvérisation)	?	?	?	?
Fonofos 350 g en localisation	Dyfonate 5 G (granulés)	+ + / + + +	+ + / + + +	o	+ / + +
Parathion 10 000 g en plein	nombreuses	+ + / + + +	+ +	o	+
Parathion+Chlorfenvinphos en localisation 500 + 500 g	Birlane mixte (granulés)	+ + / + + +	+ +	o	+
⊕ Phoxime 5 000 g en plein	Volaton 5 (granulés)	+ +	+ + / + + +	o	+

* Le traitement au Lindane doit être effectué au moins 15 jours avant le semis du maïs

⊕ Ces insecticides entrent aussi dans la composition d'insecticides-engrais

Remarque : Le Lindane, le Parathion et la Phoxime sont autorisés sur toutes cultures

Légende :
o : inefficace
\+ : peu efficace
\+ + : moyennement efficace
\+ + + : bonne efficacité
? : efficacité à confirmer

